

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Conférence de gestion		Chambre en actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de	Salle prévue 17.09	Date : 19 mars 2026	
No 500-06-001289-236					
Juge :Honorable Marie-Christine Hivon, j.c.s.					Code :JH5546

Partie demanderesse JÉRÉMIE BÉDARD	Absent	Avocat(e) (s) Me James R. Nazem	Présent
--	--------	---	---------

Partie défenderesse VENTE DE VÉHICULES MITSUBISHI INC. ET AL.	Absente	Avocat(e)(s) Me Sidney Elbaz Me Simon Paransky	Présents
---	---------	---	----------

Mise en cause	Avocat(e)(s)

Nature de la cause

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)
	Demande pour preuve appropriée et interroger le représentant

Greffier(ière) Nicole Leong, g.a.c.s.	Interprète _____	Sténographe _____
--	---------------------	----------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début 9.31	Fin 11.25	Audition PM :	Début	Fin
---------------	---------------	--------------	---------------	-------	-----

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition La demande est mise en délibéré
---------------------------------------	---

HEURE

9.31	<u>OUVERTURE DE L'AUDIENCE</u>
9.32	Appel de la cause et identification des parties
	Échanges préliminaires
9.34	Me Nazem s'adresse au Tribunal re : pièces additionnelles à être déposées au greffe
9.35	Représentations de Me Paransky
	1. <u>Demande de preuve appropriée</u>
	Me Paransky réfère le Tribunal au paragraphe 4 du plan et à l' art. 575 C.p.
9.37	Question du Tribunal à Me Paransky re : BM6-b seulement en version française

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC		Conférence de gestion		Chambre en actions collectives
DISTRICT DE MONTRÉAL			Référé de	Salle prévue 17.09
No 500-06-001289-236				Date : 19 mars 2026
Juge :Honorable Marie-Christine Hivon, j.c.s.				Code :JH5546

9.38	Me Nazem s'adresse au Tribunal
9.40	Me Paransky réfère le Tribunal à l' art. 575 C.p.c.
	Me Paransky réfère le Tribunal à l'Onglet 3 du cahier d'autorités, par. 10, Onglet 11, par. 10 et Onglet 1, par. 20
9.42	Me Paransky réfère le Tribunal à l'Onglet 2, par. 28, p. 8
9.43	Me Paransky réfère le Tribunal à la pièce D-1 avec les Annexes DM-1 à DM-7
9.45	Me Paransky réfère le Tribunal aux par. 2.23 et suiv. de DII modifiée, 5.4 à 5.5
9.48	Me Paransky réfère le Tribunal aux pièces R-7, R-8 et R-8.1
9.48	Me Paransky réfère le Tribunal au par. 26c) de la déclaration, pièce D-1, par. 26 et suiv., Annexes BM-4 et BM-5
9.52	Me Paransky réfère le Tribunal à la pièce D-1, par. 28, 29 et suiv., Annexes BM-6 (p. 3), BM-6b) et BM-7
9.57	Me Paransky réfère le Tribunal aux par. 2.40 et suiv. de DII modifiée, pièces R-12, R-13.1, R-13.2
10.00	Me Paransky réfère le Tribunal à la pièce D-1 (par. 13 à 15, 14b), 14c), 16), pièce R-13.2
10.06	Me Paransky réfère le Tribunal aux Annexes BM-2, BM-1, pièce R-12
10.08	Me Paransky réfère le Tribunal à la pièce R-13.1, Annexe BM-3 à la déclaration
10.10	Me Paransky réfère le Tribunal aux par. 24, 25 de la pièce D-1, Onglets 8 et 9 (p. 4, par. 18)
	Me Paransky réfère le Tribunal art. 575 C.p.c.
10.16	Me Paransky réfère le Tribunal re : Onglet 1, par. 20, Onglet 4, par. 19 et Onglet 2, par. 28
10.18	Me Paransky réfère le Tribunal à l'Onglet 7, par. 8, 11
10.20	Me Paransky réfère le Tribunal aux pièces R-7, R-8 vs. BM-6, BM-7, Onglet 10, p.6, par. 19
10.23	Me Paransky réfère le Tribunal aux Annexes BM-2 et BM-3
10.24	Me Paransky réfère le Tribunal à la pièce D-2
10.25	Me Paransky réfère le Tribunal à la pièce D-1, par. 1 à 12, Onglet 11, par. 9, 10, 11 et Onglet 12, par. 27, p. 8
10.29	Me Paransky réfère le Tribunal aux pièces D-3 et D-4, Onglet 3, par. 10 et Onglet 14, par. 36 du cahier d'autorités et par. 49 du plan

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE		
PROVINCE DE QUÉBEC		Conférence de gestion			Chambre en actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL				Référée de	Salle prévue 17.09	
No 500-06-001289-236						Date : 19 mars 2026
Juge :Honorable Marie-Christine Hivon, j.c.s.					Code :JH5546	

	2. <u>Interrogatoire du représentant</u>
10.31	Me Paransky réfère le Tribunal à la pièce R-13.2, Onglet 18 (par. 6, 7, 19),
10.35	Question du Tribunal à Me Paransky re : <i>Dugué</i>
10.37	Me Paransky réfère le Tribunal à l'Onglet 9 (par. 39, p. 10, par. 42, 45, 46)
10.41	Question du Tribunal à Me Paransky re : par. 60 de son plan
10.44	SUSPENSION DE L'AUDIENCE
10.51	REPRISE DE L'AUDIENCE
10.52	Représentations de Me Nazem
	1. <u>Demande de preuve appropriée</u>
	Me Nazem réfère le Tribunal aux décisions <i>Vivier c. Air Canada</i> , par. 16 et <i>Parent c. Québec inc.</i> , par. 28.3
10.53	Me Nazem réfère le Tribunal au Tableau, p. 1, par. 16
	Me Nazem réfère le Tribunal aux par. 17 et 18 de la pièce D-1, par. 21 (BM-3), par. 22, 24 (vs. Pièce R-9), par. 30, 31, p. 4
11.03	Me Nazem réfère le Tribunal à la pièce BM-6, BM-3 (sous la pièce R-8), pièce R-7
	2. <u>Interrogatoire du représentant</u>
11.05	Me Nazem réfère le Tribunal aux par. 2.51, 2.52, par. 23 de la « requête »
11.08	Question du Tribunal à Me Nazem
11.13	Me Nazem réfère le Tribunal à la page 5 de l'interrogatoire du demandeur, pièces R-7 et R-9, par. 2.55 à 2.59
11.15	SUSPENSION DE L'AUDIENCE
11.18	REPRISE DE L'AUDIENCE
11.19	Réplique de Me Paransky
	Me Paransky réfère le Tribunal au par. 25 de la pièce D-1, par. 21
11.22	Question du Tribunal à Me Paransky re : par. 25 (non contestée par la partie demanderesse)

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Conférence de gestion		Chambre en actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL			Référée de	Salle prévue 17.09	Date : 19 mars 2026
No 500-06-001289-236					
Juge :Honorable Marie-Christine Hivon, j.c.s.					Code :JH5546

11.25	La demande est mise en délibéré
11.30	Fin de l'audience
	<i>Nicole Leong</i>
	Nicole Leong, g.a.c.s.